

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 19 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février à 18 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Nicole JANNOT, doyenne d'âge de l'Assemblée.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND – M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – M. Laurent BALTRONS – Mme Laurianne VINCENT – MM. Laurent ALEXANDRE – Didier KAZMA – Mme Laurence ZARATE – M. Maxime GAILLAC – Mmes Séverine MAZARS – M. Bruno BAYOL – Mme Marine FARBOS – M. Faridi ABOUBACARI – Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS.

Procuration : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Théo BENTRARI,

Absents : MM. Michel BAERT – Maurice COUDERC - Mme Marie-Emilie BOTELLA – M. Lionel AULANIER – Mme Maryline SALVAN – M. Abdillah BACAR.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Election du Maire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.7,

CONSIDERANT que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Accusé de réception en préfecture

012-211200134-20240219-20240219_02-DE

Reçu le 20/02/2024

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de votants : **21**
- Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- Nombre de suffrages blancs : **0**
- Nombre de suffrage exprimés **21**
- Majorité absolue : **12**

A obtenu :

- **Mme Christine TEULIER : 21 voix** (vingt et une voix)

Mme Christine TEULIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **20 février 2024**.
Publiée ou Notifiée le **20 février 2024**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,

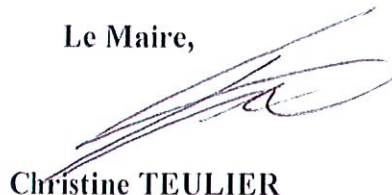


Michèle JOSEPH-EDMOND



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christine TEULIER